
CONTRAT POUR LE TÉLÉCHARGEMENT DE CONTENU

Le présent contrat est conclu entre la SEPETA d'une part et toute personne (ci-après désignée « l'acheteur ») qui télécharge une photographie, une illustration ou une image (ci-après désignée « l'œuvre ») depuis le site sepeta.fr. L'acheteur reconnaît que ce contrat s'applique à chaque œuvre téléchargée par l'acheteur et accepte d'être lié par les termes et conditions de ce contrat.

ABSENCE DE VENTE

L'acheteur reconnaît et accepte que ce contrat n'entraîne aucune vente d'une œuvre quelconque. A l'exception des droits expressément sous-licenciés dans ce contrat, l'acheteur ne possède et ne bénéficie d'aucun droit, titre, et/ou d'intérêt sur l'œuvre, et ne possède pas de droit de propriété, de droit d'auteur ni d'autres droits de propriété intellectuelle sur l'œuvre.

OBJET DES DROITS ACCORDÉS : SOUS-LICENCE

Conformément aux termes et conditions de ce contrat et dans le respect des règles applicables au droit d'auteur, la SEPETA accorde par le présent contrat à l'acheteur une sous-licence perpétuelle, non exclusive, internationale, non-transférable ni cessible pour utiliser, reproduire ou afficher l'œuvre un nombre illimité de fois dans tous types de média, uniquement à des fins personnelles ou pédagogiques et dans le cadre du fonctionnement d'une activité commerciale.

Toutefois, l'acheteur n'a aucun droit de vendre ou de diffuser l'œuvre ou toute reproduction à un tiers, qu'elle soit seule ou incorporée dans un produit ou dans une autre œuvre et ce, quel que soit le support et le format, connus et/ou à venir.

Sans limitation de ce qui précède, l'acheteur a le droit de vendre ou de distribuer l'œuvre uniquement si celle-ci est incorporée dans un produit ou une autre œuvre, et si l'œuvre a été modifiée de telle manière qu'elle n'est plus substantiellement identique à l'œuvre originale. Ce type de modification peut résider dans des changements intervenus sur l'œuvre elle-même ou dans l'incorporation de l'œuvre au sein d'une composition réalisée à partir d'autres images comme un photomontage. Il est à noter dans ce cas que cette modification doit être suffisante pour qualifier cette œuvre de création nouvelle.

D'autre part, l'acheteur a le droit de vendre ou de distribuer l'œuvre uniquement si celle-ci est incorporée dans un produit ou une autre œuvre et si la valeur première du produit ne repose pas sur l'œuvre elle-même. La reproduction de l'œuvre non modifiée sur des mugs, t-shirts, posters, ou autres produits similaires destinés à la vente n'est pas autorisée dans la mesure où la valeur première reposerait toujours sur l'œuvre elle-même. L'œuvre peut cependant être distribuée sans surcoût sous forme de publicité ou d'outil promotionnel comme des brochures, des flyers et autres éléments de ce type.

L'acheteur ne peut pas accorder d'autres sous-licences à un tiers. Toutefois, l'acheteur a le droit de transférer des fichiers contenant l'œuvre ou les travaux dérivés autorisés à ses clients directs et employés, ou de laisser ses sous-traitants produire l'œuvre, dès lors que ceux-ci acceptent de respecter les conditions et restrictions du présent contrat.

Conformément à son activité, l'acheteur peut également transmettre à une tierce partie (notamment un imprimeur) des copies temporaires de l'œuvre pour autant qu'elles soient essentielles à la réalisation du produit final et sans lesquelles le produit ne pourrait être finalisé. Les tiers et sous-traitants n'ont aucun droit supplémentaire d'utiliser l'œuvre et ne peuvent y avoir accès ou l'extraire de tout autre fichier fourni.

L'acheteur peut créer une collection numérique, une configuration réseau ou tout autre arrangement similaire pour permettre à l'œuvre d'être vue par ses employés, partenaires et clients. En contrepartie des droits accordés, l'acheteur doit payer à la SEPETA un droit de sous-licence. Pour les formats électroniques, nonobstant toute stipulation contraire prévue dans ce contrat, la reproduction, la distribution ou

L'affichage de l'œuvre par l'acheteur est limité(e) à une résolution de 1000 × 1000 pixels dans les utilisations du site web (quelle que soit la résolution de l'œuvre disponible au téléchargement depuis le site sepeta.fr), et est limité(e) à la résolution disponible au téléchargement depuis le site sepeta.fr dans d'autres utilisations électroniques. A des fins d'éclaircissement mais soumise aux restrictions susmentionnées, ladite sous-licence est destinée à permettre l'utilisation, la reproduction et l'affichage de l'œuvre dans des situations ou activités commerciales, comme par exemple une affiche pour un commerce (y compris sur un site web), l'affichage dans un bureau ou autre établissement commercial, sur des matériels publicitaires, de promotion ou analogues.

Nonobstant toute stipulation contraire prévue dans ce contrat (notamment les restrictions de la section « Restrictions » ci-dessous), l'acheteur peut utiliser les droits contenus dans ce contrat pour lui-même, mais également, pour le compte d'un de ses clients. A ce titre, l'acheteur peut sous-licencier ses droits et obligations à un tel client, ce client se verra alors appliquer tous les droits, restrictions et obligations prévues par le présent contrat mais sans avoir le droit de sous-licencier à son tour ces droits à d'autres parties. Si l'acheteur souhaite utiliser l'œuvre pour le compte de plus d'un client, il devra alors télécharger et payer une/des licence(s) additionnelle(s) pour la même œuvre.

Nonobstant toute stipulation contraire prévue dans ce qui précède, si une œuvre viole les Conditions Générales d'Utilisation de la SEPETA, la SEPETA se réserve le droit d'enjoindre à l'acheteur de cesser toute utilisation ou distribution de l'œuvre et de supprimer les éventuelles copies. L'acheteur doit se conformer à cette injonction sans délai.

RESTRICTIONS

Nonobstant toute stipulation contraire prévue dans ce contrat, et sans tenir compte des restrictions susmentionnées, l'acheteur reconnaît, accepte et s'interdit dans tous les cas de :

- ➔ sous-licencier, vendre, céder, transmettre ou transférer l'un des droits contenus dans ce contrat. Vendre, licencier, ou distribuer l'œuvre ou l'œuvre modifiée comme fichier autonome ou partie d'une base de données en ligne ou de tout autre base de données, ou tout produit dérivé contenant l'œuvre qui permettrait à un tiers de télécharger, d'extraire ou d'accéder à l'image comme un fichier autonome ;
- ➔ partager l'œuvre avec une autre personne physique ou morale ;
- ➔ mettre l'œuvre en ligne dans un format téléchargeable, poster l'œuvre sur un forum, permettre à l'œuvre d'être distribuée sur téléphone portable, intégrer l'œuvre dans un modèle ("template") ou une application, y compris les applications web, dont l'objet est de créer de multiples impressions d'un produit imprimé ou numérique comme par exemple et sans que cette liste soit limitative, les design de sites web, les modèles de présentation, les cartes de vœux électroniques, les cartes de visites ou tout autre produit imprimé ou électronique ;
- ➔ utiliser, reproduire, distribuer ou afficher l'œuvre dans des applications de modèles ("templates") graphiques destinés à la revente ;
- ➔ utiliser, reproduire, distribuer ou afficher l'œuvre dans des biens ou services destinés à la revente ou la distribution, et dont la valeur principale repose sur l'œuvre elle-même comme par exemple, et sans que cette liste soit limitative : les mugs, les t-shirts, les posters, les cartes de vœux, les cartes postales et tout autre produit imprimé ou électronique ;
- ➔ utiliser, reproduire, distribuer ou afficher l'œuvre (y compris et sans limitation, l'œuvre seule ou en combinaison avec une autre œuvre protégée par le droit d'auteur) d'une manière diffamatoire, calomnieuse, insultante, obscène ou indécente ;

- ➔ supprimer toute notice de copyright et/ou d'indication d'origine de la marque commerciale, d'autre droit de propriété intellectuelle ou toute autre information susceptible d'apparaître sur ou en association avec l'œuvre ou intégrée à celle-ci sous sa forme originale téléchargée. Il est entendu que l'acheteur doit reproduire toutes ces notices dans une copie de sauvegarde du fichier comprenant l'œuvre que l'acheteur pourrait réaliser par application du contrat ;
- ➔ incorporer l'œuvre dans une marque de fabrique ou de service ;
- ➔ commettre tout acte lié à l'œuvre qui contrevient à la loi, la réglementation ou une disposition impérative quelconque dans une juridiction applicable ;
- ➔ utiliser l'œuvre d'une manière éditoriale sans associer à l'image les crédits suivants : "© [Nom du Photographe] / SEPETA" (la « Mention de Copyright ») ; étant entendu cependant que si cette Mention de Copyright n'est pas requise par la loi applicable dans la situation concernée, et qu'il n'est pas habituel d'inclure cette mention dans une telle situation, alors cette mention ne sera pas considérée, dans cette situation uniquement, comme nécessaire ;
- ➔ commettre tout agissement lié à l'œuvre qui viole ou enfreint les droits de la propriété intellectuelle et les autres droits de toute personne physique ou morale, y compris et notamment, les droits moraux du créateur de l'œuvre et les droits de toute personne qui figure dans l'œuvre et/ou de toute personne dont la propriété figure dans l'œuvre ;
- ➔ commettre tout acte lié à l'œuvre qui impliquerait que son créateur, les personnes ou les propriétés représentées (le cas échéant), adhèrent à des mouvements ou partis politiques, économiques ou autres.
- ➔ utiliser une œuvre dans un sens qui pourrait faire apparaître les modèles représentés sur la photo dans une situation défavorable ou d'une façon qui pourrait porter préjudice aux modèles comme (de manière non exhaustive) :
 - ➔ l'utilisation d'une image dans un cadre pornographique ;
 - ➔ la publicité pour le tabac et l'alcool ;
 - ➔ la publicité pour les clubs d'adultes ou les services d'escort girl ;
 - ➔ le rattachement à une cause politique ;
 - ➔ l'utilisation dans un contexte diffamatoire, illégal, immoral ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

DROIT DE PROPRIÉTÉ ET CONSERVATION DES DROITS

L'acheteur reconnaît et accepte que la SEPETA et/ou son concédant de licence conserve(nt) ses(leurs) droits, titres et intérêts exclusifs sur l'œuvre, à l'exception des droits accordés par application du présent contrat, et il est par conséquent rappelé et accepté par l'acheteur qu'aucun droit de propriété ou toute autre droit d'une quelconque nature liée à et/ou portant sur l'œuvre ne lui est transmis par application du contrat. La SEPETA et/ou son concédant de licence (selon le cas) conserve(nt) également son (leur) droit d'utiliser, de reproduire ou d'afficher l'œuvre uniquement pour montrer l'œuvre comme partie intégrante de son (leur) portefeuille professionnel. Sans limitation des autres droits que la SEPETA est susceptible de conserver, la SEPETA peut de plus continuer à utiliser l'œuvre à des fins de référence et d'archivage internes.

DÉCLARATIONS ET GARANTIES

Outre les déclarations et garanties effectuées par l'acheteur ci-dessus, la SEPETA et l'acheteur déclarent et garantissent par le présent acte avoir le droit et la capacité juridique de conclure ce contrat.

INDEMNISATION

L'acheteur accepte d'indemniser, de défendre, de dégager et de garantir la SEPETA et ses affiliés de toute responsabilité, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés, propriétaires, mandataires, représentants, concédants de licence et (sous-)licenciés respectifs pour des réclamations, des frais (y compris les honoraires de conseil) ou d'autres responsabilités qui seraient dues au manquement de l'acheteur à l'une de ses déclarations, garanties ou obligations dans le cadre de ce contrat et/ou à une violation de ses droits par l'acheteur, et pour toutes les utilisations de l'œuvre, y compris et notamment, les réclamations ou demandes en justice suivantes : infraction ou violation des droits de propriété intellectuelle, diffamation écrite, orale ou autre, atteinte à la vie privée ou « présentation sous un jour défavorable ou trompeur », atteinte au droit à l'image, ou encore effet de flou, déformation ou altération, qu'ils soient intentionnels ou non. Il est en outre accepté que la SEPETA a le droit, à sa seule discrétion, d'assurer la défense de toute réclamation, demande en justice ou affaire qui fait l'objet d'une indemnisation par l'acheteur en faisant appel à un avocat de son choix. Il appartient à l'acheteur de coopérer pleinement et entièrement avec la SEPETA dans le cadre de la défense de ladite réclamation, demande en justice ou affaire, sans pouvoir lui opposer notamment ni secret ni réserve.

RÉSERVES ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Cette section est soumise à la limitation de garantie figurant dans la section « Garantie » ci-dessous, et ne saurait déroger à aucune des dispositions contenues dans ladite section.

L'acheteur accepte que la SEPETA, ses affiliés, leurs dirigeants, administrateurs, employés, propriétaires, mandataires, représentants, concédants de licence et (sous-)licenciés (autres que l'acheteur), ne soient pas tenus pour responsables des dommages directs, accessoires, indirects ou immatériels, du fait de l'utilisation ou la non-utilisation de l'œuvre, même si lesdites parties ont été informées de tels dommages et/ou informées de la possibilités de survenance de tels dommages.

Il est rappelé que l'œuvre est fournie « en l'état » et, sauf stipulation expresse dans ce contrat, aucune partie ne s'engage à garantir ou déclarer, expressément ou implicitement, les caractères des œuvres et leur conformité à une destination quelconque.

TERME ET RÉSILIATION

Sauf en cas de résiliation unilatérale, telle que prévue au présent article du contrat, le contrat est tacitement reconduit. La SEPETA peut résilier ce contrat à tout moment, quelle que soit l'œuvre, si l'acheteur manque à l'une de ses déclarations, garanties ou ne respecte pas une obligation quelconque dans le cadre de ce contrat, que ce soit par application du présent contrat ou plus généralement dans le cadre du contrat. L'acheteur peut de même résilier ce contrat à tout moment. La SEPETA et l'acheteur informeront chacun l'autre partie s'il(si elle) décide de résilier ce contrat. La SEPETA a le droit également, à sa seule discrétion, de refuser le téléchargement de toute œuvre depuis le site sepeta.fr ou les sites web dépendants. A compter de la résiliation d'une sous-licence pour une œuvre en particulier, il appartient à l'acheteur de cesser immédiatement l'utilisation de cette œuvre, la détruire ou, à la demande de la SEPETA, la retourner à la SEPETA, de même que détruire ou retirer l'œuvre de son système informatique et l'ensemble de ses périphériques de stockages (physiques ou électroniques) et s'assurer, sous sa responsabilité exclusive, que ses clients ainsi que tout tiers auquel il aurait donné accès à l'œuvre font de même.

CONSÉQUENCES DE LA RÉSILIATION

A compter de la date de résiliation de ce contrat, l'acheteur cessera d'utiliser l'œuvre et détruira toutes les copies de l'œuvre, ainsi que toutes les œuvres dérivées et tout matériel rattaché (s'il en existe) se trouvant en sa possession ou à sa charge. A la demande de la SEPETA, l'acheteur doit attester par écrit la destruction de l'œuvre, des œuvres dérivées et/ou des matériels rattachés. La résiliation de ce contrat ne peut en aucun cas libérer l'acheteur des obligations de paiement éventuellement contractées avant la résiliation. Les dispositions des sections précédentes continueront à produire effet postérieurement à la résiliation de ce contrat.